

CELLULES SOUCHES HÉMATOPOÏÉTIQUES

Activité du registre Eurocord

Le registre Eurocord a été créé en 1995 dans le but d'étudier le devenir des patients ayant bénéficié d'une allogreffe de sang placentaire apparentée ou non apparentée. Intégré à l'Agence de la biomédecine en 2010, le registre Eurocord fait partie du Pôle Evaluation Biostatistique de la Direction Prélèvement Greffe de Cellules Souches Hématopoïétiques (DPGCSH).

Missions

Les missions principales du registre Eurocord sont :

- Editer le rapport annuel d'activités concernant les cessions d'unités de sang placentaire (USP) pour la constitution d'un greffon ainsi que la réalisation de l'analyse statistique des allogreffes effectuées avec ces greffons. Ce rapport annuel est destiné aux 41 banques de stockage d'USP nationales et internationales ayant signé une convention avec l'Agence de la biomédecine/ Eurocord.
- Transmettre aux banques partenaires les données cliniques validées sur les allogreffes réalisées avec les USP cédées par ces banques. La disponibilité de ces données permet aux banques de répondre aux attentes de leurs autorités de tutelle, ainsi qu'aux exigences de l'accréditation FACT/Netcord.
- Contribuer à l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des données utilisées dans le cadre des études cliniques portant sur le devenir des patients allogreffés avec des unités de sang placentaire.

La base de données : unités de sang placentaire et greffes

La base EDMA est alimentée par 4 sources de données :

- Les centres greffeurs affiliés à la Société savante Européenne EBMT
- Les centres greffeurs hors EBMT
- Le registre américain CIBMTR
- Les banques internationales de sang placentaire

Ces échanges de données sont possible grâce à des conventions signées entre l'Agence de la biomédecine et les registres EBMT et CIBMTR.

Données disponibles dans la base Eurocord

A la fin de l'année 2023, le nombre total d'USP cédées et renseigné dans la base du registre Eurocord est de 21 843.

En 2023, le nombre de cessions communiqué à Eurocord est de 370 dont 296 effectuées par des banques européennes.

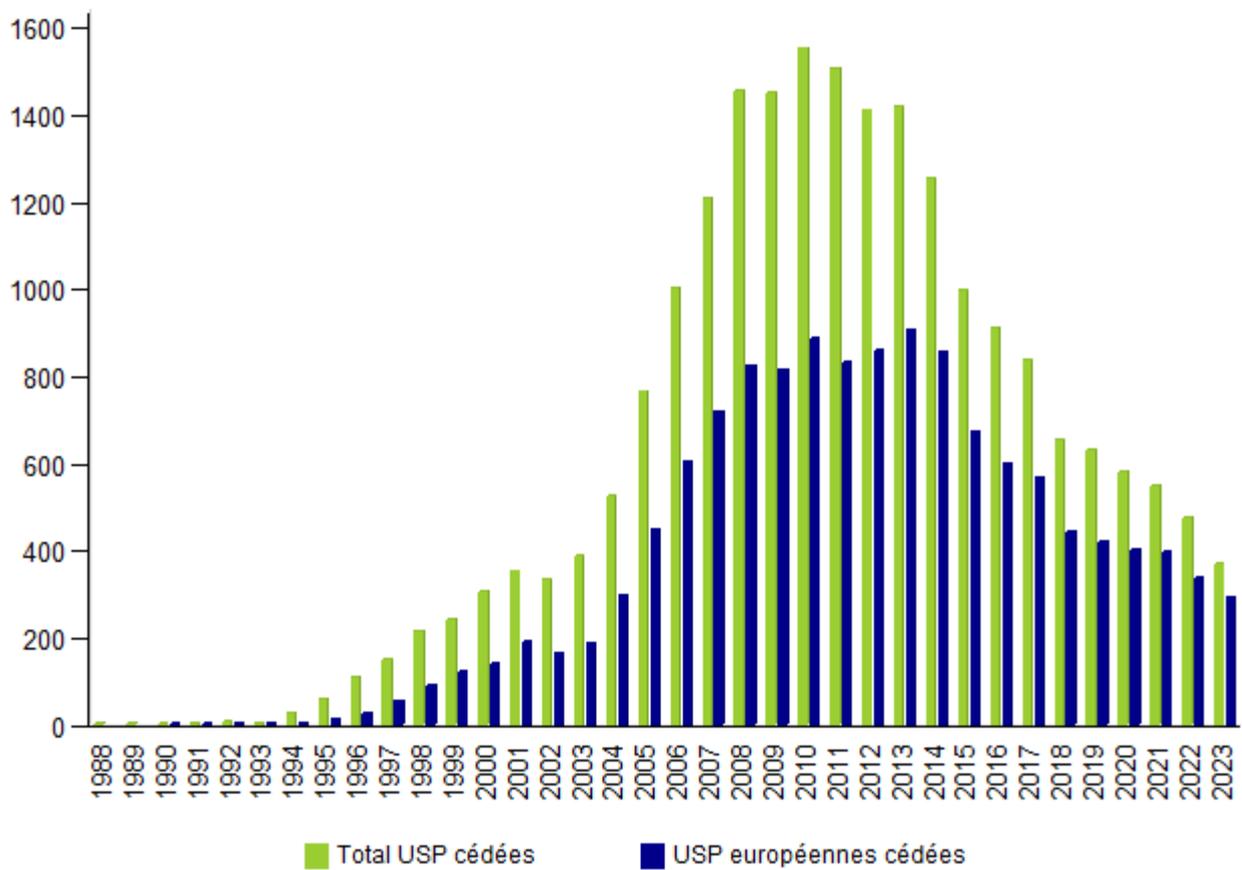
Au total, 363 USP cédées en 2023 ont été utilisés pour une allogreffe. Parmi les 296 cédées par des banques européennes, 291 ont été greffées (Tableau CSH E1).

Tableau CSH E1. Nombre d'USP cédées et greffées

		2023	1988-2023
USP cédées	N	370	21843
	<i>dont USP européennes cédées</i>		
	N	296	13238
	%	80,0%	60,6%
USP greffées	N	363	21258
	<i>dont USP européennes greffées</i>		
	N	291	12762
	%	78,6%	58,4%

Malgré la diminution globale du nombre de cessions d'unités de sang placentaire observée ces dernières années, 80% des unités de sang placentaire enregistrées dans la base du registre Eurocord proviennent d'une banque européenne (Figure CSH E1).

Figure CSH E1. Nombre d'USP totales et européennes cédées par année



L'un des critères majeurs de sélection d'un greffon d'USP est la richesse cellulaire définie par le nombre de cellules nucléées totales (CNT) et celui de cellules CD34+ totales. Pour l'ensemble des greffons USP (1988-2023), le nombre médian de CNT et de CD34+ cryo-préservées, annoncé par les banques, est de $18,6 \times 10^8$ et $7,7 \times 10^6$, respectivement.

Pour les USP cédées en 2023, le nombre médian de CNT et CD34+ cryo-préservées est de $19,4 \times 10^8$ et $10,3 \times 10^6$ respectivement, ce qui confirme l'intérêt de la richesse cellulaire du greffon.

Les caractéristiques des allogreffes enregistrées dans la base du registre Eurocord montrent la prédominance d'allogreffes non apparentées (93%), réalisées avec une unité de sang placentaire (61%) et dans des centres européens (62%). La proportion de greffes pédiatriques représente 53% du nombre total (Tableau CSH E2).

Les 21 258 USP cédées, ont été utilisées dans 16 600 greffes de sang placentaires dont 10 181 simples USP, 4424 doubles USP et 1995 autres types de greffons.

En 2023, 300 nouvelles allogreffes ont été enregistrées dans la base du registre Eurocord (Tableau CSH E2).

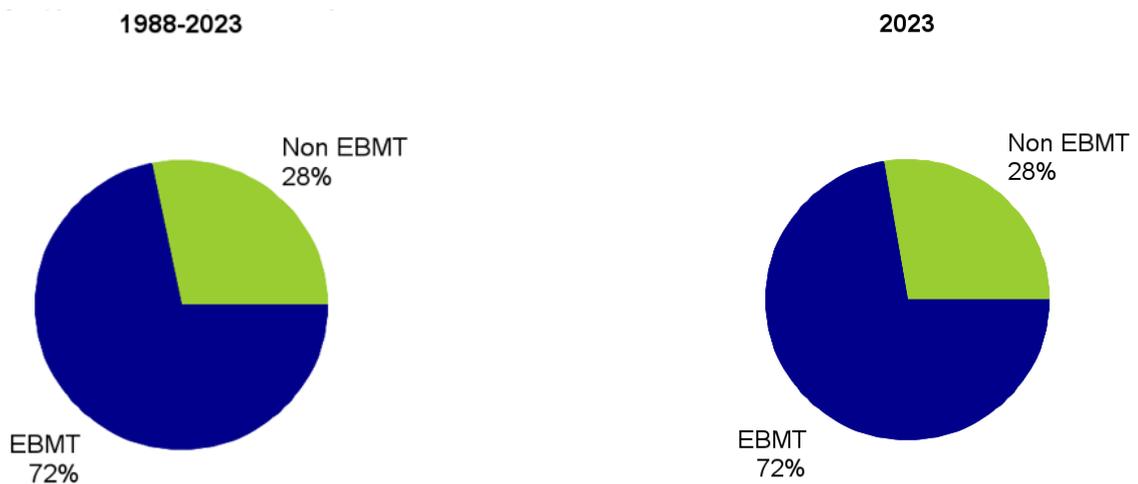
Tableau CSH E2. Caractéristiques des allogreffes d'USP

	2023		1988-2023	
	N	%	N	%
Type de greffes				
Simple greffes	123	41,0%	10181	61,3%
Double greffes	61	20,3%	4424	26,7%
Autres greffes	116	38,7%	1995	12,0%
Centres greffeurs / Pays				
Greffes européennes	201	67,0%	10322	62,2%
Greffes non européennes	99	33,0%	6246	37,6%
Manquant	.	.	32	0,2%
Type de greffon				
Greffes non apparentées	291	97,0%	15482	93,3%

	2023		1988-2023	
	N	%	N	%
Greffes apparentées	8	2,7%	1103	6,6%
Manquant	1	0,3%	15	0,1%
Age du receveur				
Greffes pédiatriques (<18 ans)	174	58,0%	8828	53,2%
Greffes adultes	126	42,0%	7667	46,2%
Manquant	.	.	105	0,6%
Total Greffes	300	100,0%	16600	100,0%

72% des greffes d'USP saisies dans la base du registre Eurocord sont réalisées dans des centres de greffes affiliés à l'EBMT (Figure CSH E2).

Figure CSH E2. Répartition du nombre d'allogreffes d'USP en fonction du centre greffeur :
 a. 1988-2023 b. 2023

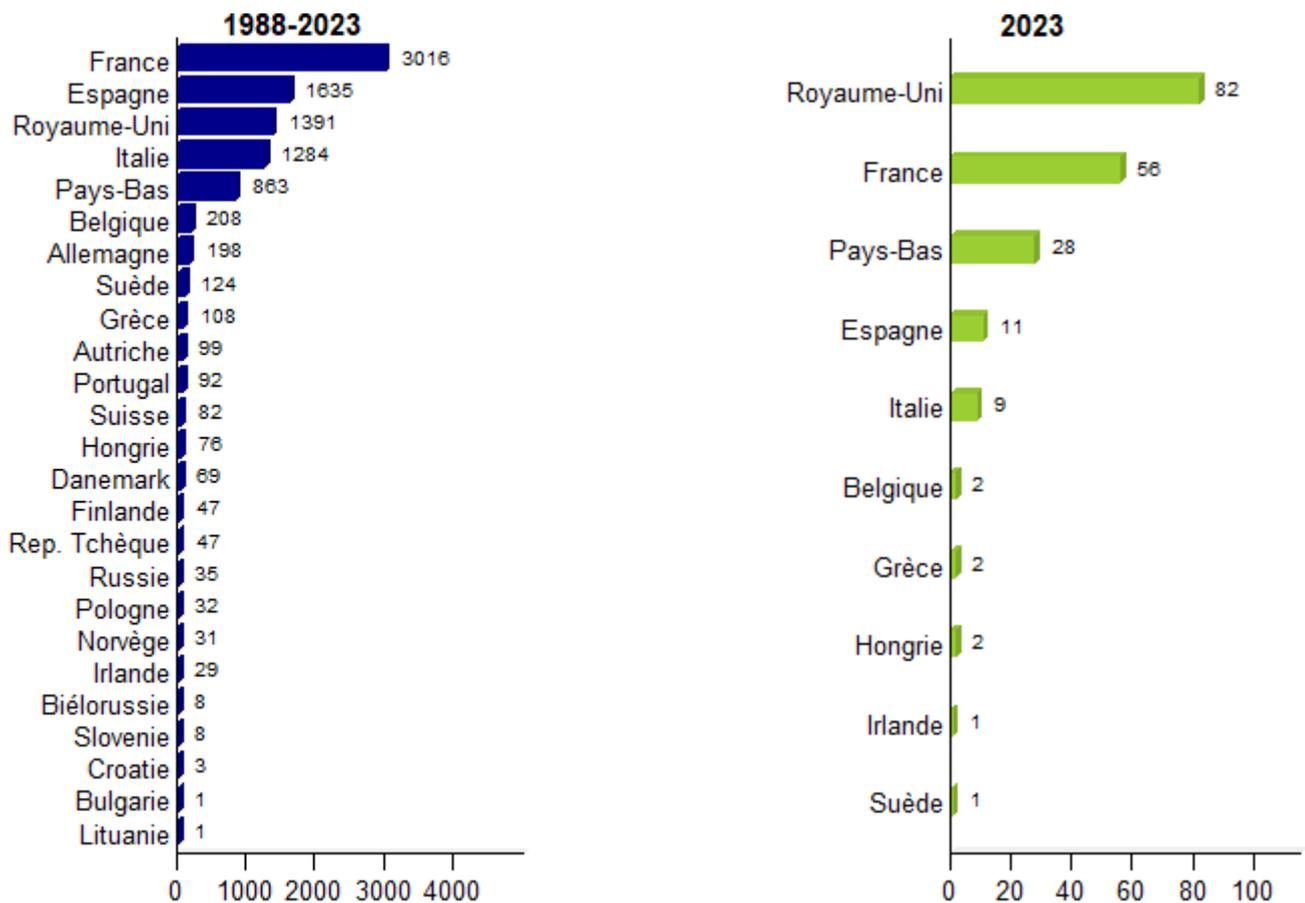


Grâce à la collaboration avec l'EBMT, les centres allogreffeurs de pays européens sont les plus représentés dans le registre Eurocord.

En 2023, malgré la diminution du nombre d'allogreffes de sang placentaire réalisées dans les pays européens en raison de l'utilisation de l'allogreffe haplo identique, le Royaume-Uni, la France et les Pays Bas restent les pays européens les plus actifs dans le domaine de l'allogreffe d'unités de sang placentaire non apparentées (Figure CSH E3).

Figure CSH E3. Distribution des allogreffes non apparentées par pays en Europe :

a. 1988-2023 b. 2023

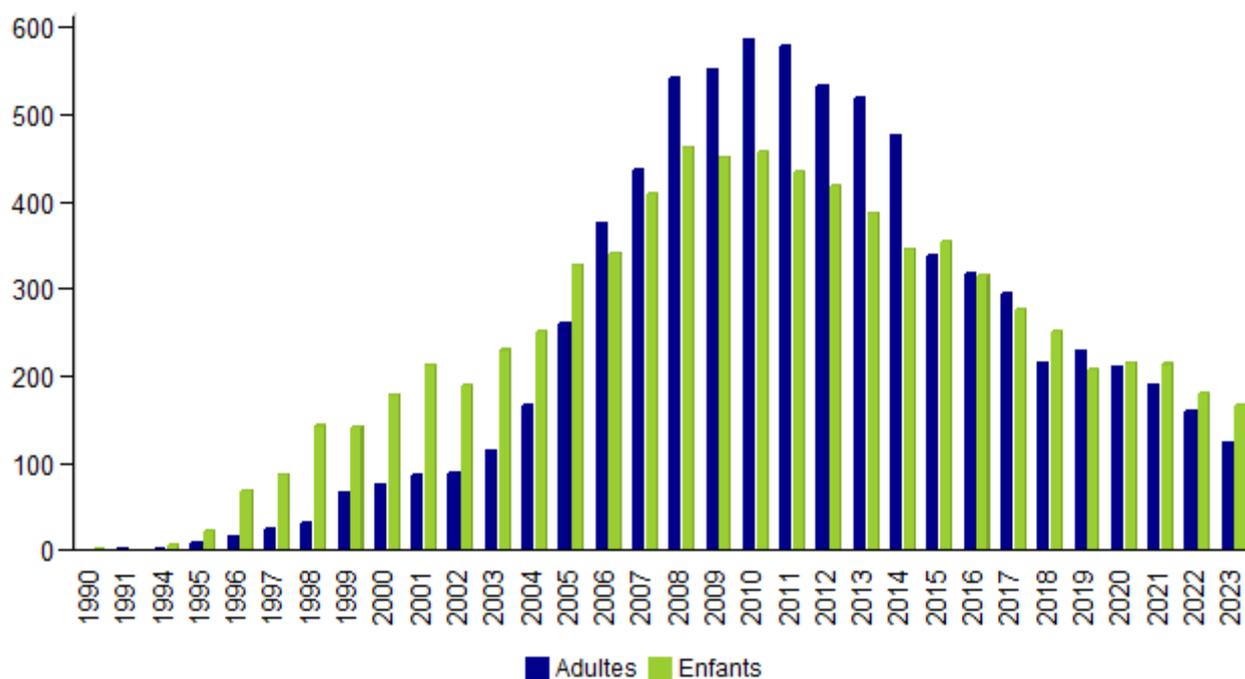


Les allogreffes pédiatriques représentent (50%) des allogreffes d'unités de sang placentaire non apparentées enregistrées dans la base du registre Eurocord.

A partir de 2006, une inversion de l'évolution du nombre d'allogreffes de sang placentaire enfants/adultes a été observée, du fait de la mise en place de nouveaux protocoles de greffe qui permettaient alors la réalisation de ce type de greffe dans une population adulte (Figure CSH E4).

Cependant, depuis 2015, le nombre d'allogreffes réalisées chez les patients adultes ne cesse de diminuer compte tenu de l'émergence de l'allogreffe haplo-identique.

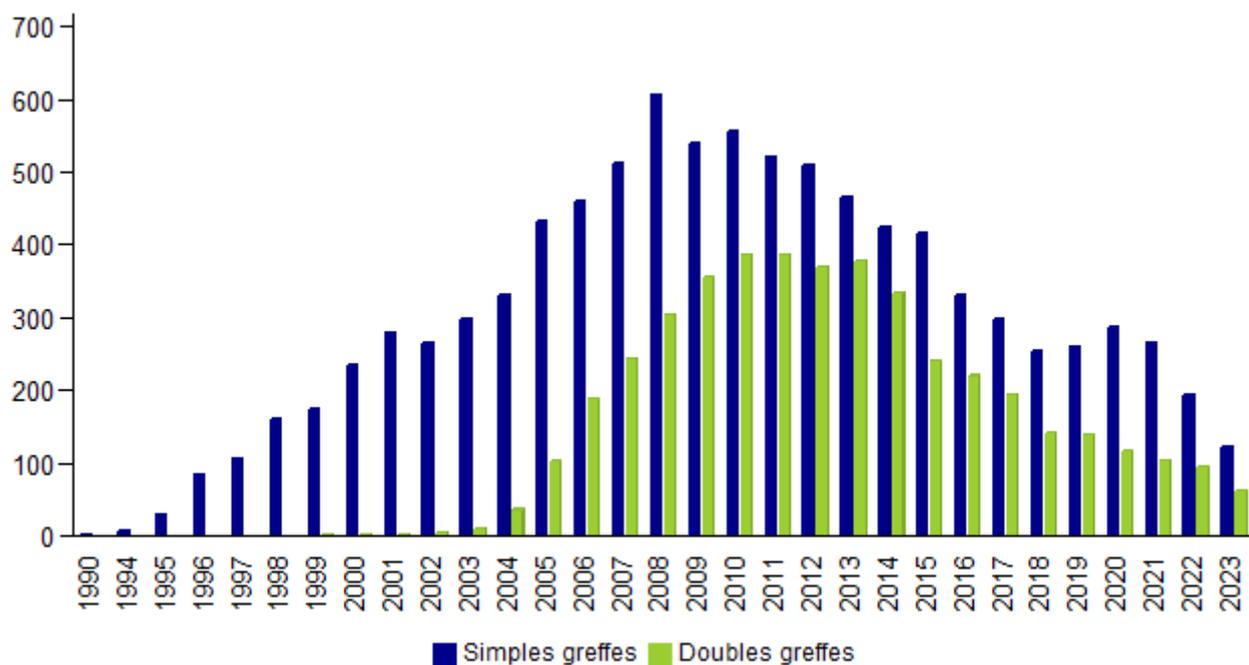
Figure CSH E4. Distribution des allogreffes d'USP non apparentées par âge du receveur



Les allogreffes réalisées à partir d'une seule unité de sang placentaire non apparentée représentent 61% et celles avec deux unités, 27%.

Depuis 2015, la diminution des doubles allogreffes est plus importante (Figure CSH E5), chez les patients adultes, qui bénéficiaient en priorité de ce type de greffes.

Figure CSH E5. Distribution du type d'allogreffes d'USP non apparentées



L'analyse des données européennes montre que les banques espagnoles, françaises, allemandes, italiennes et anglaises sont historiquement les banques les plus actives dans l'activité de cession d'unités de sang placentaire pour greffe en Europe.

Par ailleurs, les banques américaines gardent la première place en nombre de cessions d'USP vers l'Europe.

En 2023, le nombre d'unités greffées correspond majoritairement à des cessions réalisées par les banques anglaises, espagnoles, françaises et américaines (Figure CSH E6).

Figure CSH E6. Origine des USP non apparentées greffées :

